

Vitray en Beauce, le 27/05/2025

CPR 004/2025/FNDT

Réunion avec le Ministère de la Santé (27 mai 2025, 18h00- 21h00)

Participants : Ministres Mr Neuder (Santé), Mme De Montchalin (Comptes publics), M. Fatome (Directeur CNAM), représentants des cinq fédérations, et services de l'État concernés.

Points abordés :

- Reconnaissance comme négociateurs : Demande des fédérations de taxis d'être reconnues comme négociateurs, à l'instar d'autres organisations professionnelles.
- Maintien du taximètre : Demande de conserver les taximètres dans les départements qui les utilisent.

Spécificités locales :

- Intégration des établissements de santé limitrophes dans le périmètre des grandes villes.
- Demande de revalorisation tarifaire pour les départements où les tarifs taxis sont inférieurs à ceux des VSL (véhicules sanitaires légers).

Organisation des transports sanitaires :

- Mise en place de salons d'attente pour les patients.
- Implication des taxis dans l'organisation des plateformes de transport.
- Revalorisation tarifaire : Définition de clauses de révision des tarifs pendant la période conventionnelle.
- Transport partagé : Discussion sur un système de bonus/malus pour encourager le transport partagé.
- Incohérences réglementaires : Résolution des problèmes liés à la législation du travail pour les chauffeurs salariés.
- Suivi des dépenses : Suivi de l'"effet volume" des dépenses de transport.
-

Autres leviers d'économie (non pris en compte actuellement) :

- Restriction des prescriptions de transport.
- Reste à charge par les mutuelles.
- Promotion du transport partagé.
- Lutte contre la fraude.

Accès au conventionnement : Faciliter l'accès au conventionnement pour les taxis installés mais non conventionnés.

Géolocalisation : Demande d'aides financières pour l'équipement en géolocalisation.(si nous devons l'être)

Prochaines étapes : Les représentants des CPL se réuniront dans les prochains jours pour discuter des évolutions tarifaires possibles par département. Prochain rendez-vous prévu le 5 juin 2025.Finalisation 11 juin 2025.

Emmanuelle CORDIER